



PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction des Finances publiques

ARRETE N° 2015002-0005 du 2^e janvier 2015
Portant retrait de l'arrêté préfectoral n°998 du 28 juin 2012

LE PREFET DE LA REGION GUYANE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.5111-1 à L.5111-5 ;

VU le décret du 5 juin 2013 portant nomination de Monsieur Eric SPITZ préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral n°998 du 28 juin 2012 portant déclassement du domaine public immobilier d'un bien appartenant à l'Etat ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté n°998 du 28 juin 2012 est retiré.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Guyane, et le Directeur des Finances publiques de la Guyane, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane.

Le Préfet

La Préfet

Eric SPITZ